

Subventions pour classes de découverte - 5^{ème} répartition au titre de l'année 2000

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au titre de la 5^{ème} répartition pour l'année 2000 les subventions suivantes pour classes de découverte :

Ecoles	Dates	Centres	Nombre élèves	Nombre journées	Coût jour	Coût total	Organismes bénéficiaires
Bersot maternelle	12 au 13.10.2000	Fauvettes	25	50	54,60 F	2 730,00 F (416,19 €)	Coopérative scolaire
Herriot primaire	16 au 20.10.2000	Fauvettes	30	150	54,60 F	8 190,00 F (1 248,56 €)	Fauvettes
Herriot primaire	23 au 27.10.2000	Fauvettes	46	230	54,60 F	12 558,00 F (1 914,45 €)	Fauvettes
Rivotte primaire	23 au 30.10.2000	Bois d'Amont	23	184	54,60 F	10 046,40 F (1 531,56 €)	APIEU
TOTAL						33 524,40 F (5 110,76 €)	

Le Conseil est invité à délibérer sur la répartition qui lui est proposée et en cas d'approbation à prélever la somme de 33 524,40 F (5 110,76 €) au budget primitif 2000 chapitre 92.255.6574 CS 21100 abondé par un transfert de 34 000 F (5 183,27 €) du compte 92.211.60623 CS 21100.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ces propositions.

Récépissé préfectoral du 10 novembre 2000.